



NUMÉRO 33

Dossier

« 2 E familles » – mais à quel titre ?

Biographie d'une sous-série / Origine réglementaire (1841) / Mise en œuvre (1880-1895) / De suppléments en compléments (XX^es.) / Travaux en cours

Parentés et cousinages de papier / Séquestres révolutionnaires / Actes et registres remis au greffe / Autres titres déposés / Achats et dons / Archives issues de notaires / Envois d'autres départements / Correspondance signalée / Entrées fortuites

Le Point sur...

L'hospice des pauvres
puis hôpital de Saint-Marcellin

Nouvellement en service...

Prévention des inondations / Famille Guinard, drapier du Pont-en-Royans / ASSEDIC

Dans et hors les murs...

Vous avez dit Cahiers de Doléances ?

Réunion de chantier... Retour vers le futur

La trouvaille de l'archiviste...

Nuit en refuge

L'actualité des Archives départementales est en ce moment particulièrement animée par le projet de bâtiment que je vous invite à suivre en page 14 de ce numéro et sur le site isere.fr. J'ai constaté lors de ma visite de chantier du 18 avril dernier la belle avancée des travaux : le gros œuvre est désormais terminé au rez-de-chaussée et premier étage et deux des quatre monolithes de magasins, à terme de cinq étages chacun, ont commencé à s'élever. Les parois, habillées d'une peau de béton ocre gris marquée d'une texture horizontale, évoquent le calcaire et le papier, deux dimensions de l'imaginaire du projet. La future façade, inspirée des massifs de la Chartreuse et du Vercors, se dévoile peu à peu et vous pouvez désormais y lire le nom des Archives départementales de l'Isère, tout juste décoffré côté Sud.

Pour autant l'équipe des Archives occupe toujours le site de la rue Auguste Prudhomme où elle assure à un rythme ô combien soutenu toutes ses missions tout en préparant le déménagement. C'est d'ailleurs dans le cadre de ce dernier que le traitement de la sous-série 2 E, à laquelle est consacré le dossier de ce numéro, offre aux chercheurs de nouveaux fonds totalement inconnus et donc inexploités. Je vous invite donc à la (re)découvrir, espérant que de nouveaux pans de l'histoire de notre département seront bientôt explorés.

*Bonne lecture et bel été à tous
– aux Archives bien sûr !*

Jean-Pierre Barbier



FAMILLES

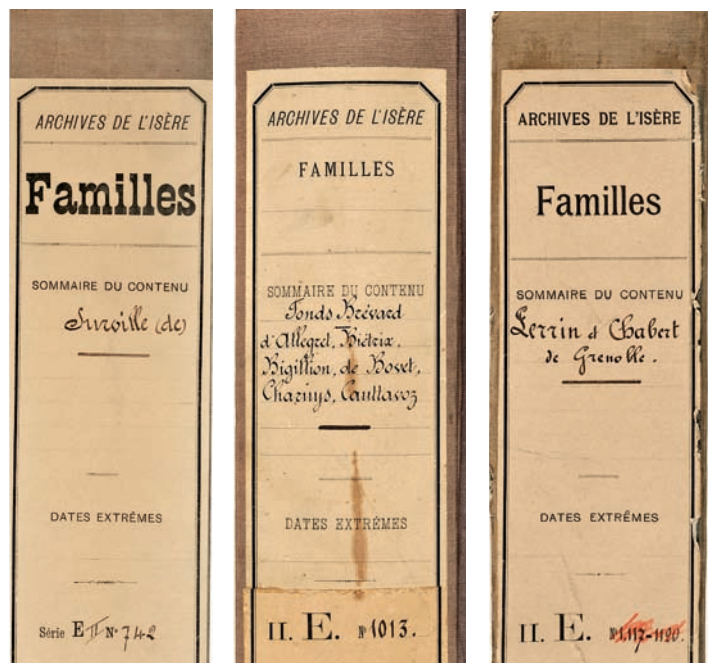
Dossier

« 2 E familles » – mais à quel titre ? Biographie d'une sous-série

SOMMAIRE DU CONTENU

*Fonds Bévèard
d'Allegret, Biétrix,
Bigillion, de Boset,
Charziys, Caullavoz*

1895, 1901, 1926



Quatre tiroirs de fiches dactylographiées, rangées dans l'ordre alphabétique des patronymes, signalent sommairement en salle des inventaires, sous le préfixe « 2 E », des « titres de familles » souvent aussi énigmatiques pour le lecteur que pour l'archiviste de permanence. À la faveur de travaux en cours, *Chroniques* vous propose d'éclairer l'histoire et la nature de ces quelque 140 mètres linéaires de liasses, registres et ballots.

Origine réglementaire (1841)

Le cadre de classement qui, depuis 1841, régit en France l'organisation des fonds des Archives départementales taillait un vaste ressort à la série E, l'une des six divisions dévolues aux archives civiles antérieures à la Révolution. Elle devait regrouper les papiers saisis par les autorités révolutionnaires n'entrant dans aucune des séries B, C et D, réservées aux fonds administratifs et judiciaires constitués.

Dès sa création y sont officiellement distingués des sous-ensembles dont on ne soupçonnait pas alors les accroissements à venir. Les titres des « communes et municipalités » ont ainsi formé en Isère la sous-série « E communes », depuis devenue 4 E et annuellement augmentée par de nouveaux dépôts d'archives communales. Les registres des « notaires et tabellions » ont été l'embryon de la sous-série « E notaires » [3E], prodigieusement accrue dès avant l'application de la

loi de 1928 sur les archives notariales, qui fait de ce corpus le plus étendu des Archives de l'Isère. En revanche, on chercherait en vain à Grenoble, faute d'existence, de saisie révolutionnaire ou de bonne transmission, la sous-section réglementairement impartie aux archives des « corporations d'arts et métiers, confréries et sociétés laïques ».

Avant ces trois catégories, l'instruction de 1841 en citait deux autres : les « titres féodaux » d'origine incertaine, et les « titres de familles » identifiées, celles des victimes de séquestre révolutionnaire. Ces deux ensembles ont en Isère formé le noyau d'une unique sous-série « E familles » [II puis 2 E], dont le classement s'est conformé aux préconisations de l'Isérois Aimé Champollion-Figeac, neveu de l'égyptologue, l'un des premiers chefs, au ministère de l'Intérieur, du bureau des archives départementales, et auteur en 1860 d'un *Manuel de l'archiviste*. C'est ainsi notamment que l'importance de certains des fonds n'a pas été jugée suffisante pour rompre l'ordre alphabétique des patronymes, au motif que « ces divisions arbitraires ne [feraient] qu'embarrasser les recherches et les rendre plus longues ».

Mise en œuvre (1880-1895)

Il faut attendre 1880 et le premier rapport annuel d'Auguste Prudhomme pour disposer d'éléments tangibles sur les titres de familles isérois. D'une part, l'archiviste nouvellement entré en fonctions reconnaît

avoir annulé un premier classement : hormis quelques documents, écrit-il, « cette sous-série avait été formée au moyen de pièces distraites du fonds de la Chambre des comptes ». Les 73 cartons principalement concernés sont mis de côté : ils seront ultérieurement réintégrés dans les archives de cette institution provinciale, et leur inventaire publié en 1919. D'autre part, il note le récent transfert à la préfecture (où sont alors logées les Archives départementales) de « 500 liasses et 100 registres » correspondant à d'authentiques séquestres révolutionnaires, et formant dorénavant et de façon plus appropriée le socle de l'actuel 2 E.

L'analyse de ces 600 articles commence en 1884. Dix ans plus tard, Prudhomme se félicite des progrès de leur tri : « 778 registres ou liasses concernant 2438 familles, de la lettre A à la lettre T, sont définitivement installés sur [les] rayons ». L'entreprise aboutit en 1895 à la publication de l'index des noms documentés par les cotes « E familles » 1 à 968. On y retrouve les archives mentionnées en 1880. Mais on observe aussi la présence de papiers d'autres provenances, dont l'intégration trouble déjà la perception de la sous-série. Il en va ainsi de 63 livres de compte déposés, avant la Révolution, au greffe du Parlement, et rapportés du palais de justice en 1888, ou des papiers privés Bovet de Moras, entrés par don en 1893. Ces archives familiales sont à leur juste place dans l'ordre alphabétique des noms, ce qui implique une cotation et des ajustements récents. Sont toutefois rejetés en fin de classement le volumineux fonds de Morges [2 E 797-938], d'ultimes trouvailles [2 E 939-942], les registres de la Compagnie du Coraïl [2 E 943-960] et les atypiques papiers du régiment Royal-Piémont [2 E 961-968].

De suppléments en compléments (XX^e s.)

Au cours de l'exercice 1900-1901, le traitement de la série Q (archives de la vente, liquidation et indemnisation des biens nationaux) amène « la découverte d'un assez grand nombre de nouveaux titres de familles », distraits et ajoutés au « E familles » ; « les uns ont été classés dans les dossiers déjà constitués et les autres – ceux des familles qui n'étaient pas représentées dans le répertoire sommaire publié dans [le] rapport de 1894-1895 – ont été classés à la suite de la série E avec les titres provenant des dons faits aux archives depuis dix ans. » La table en est publiée dans le rapport annuel sous les numéros 969 à 1000. Ce sont de minces dossiers, dont ressortent uniquement des suppléments aux papiers Bovier de Saint-Julien et La Coste, ainsi que le fonds Brévard.

L'intervention de Gaston Letonnellier, successeur de Prudhomme, brouille un peu plus l'intelligence de la sous-série : il fond et recote les dossiers formés en 1901 dans une nouvelle suite alphabétique, enrichie des entrées par voie extraordinaire et réaffectations en interne intervenues depuis le début du siècle. Les variations typographiques des étiquettes collées sur les cartons trahissent cette réorganisation. L'état en résultant, annulant celui de 1901, est annexé au rapport annuel 1925-1926. Entérinant pour la première fois l'indicatif « II E », cet instrument de recherche aussi sec que le précédent embrasse les cotes 2 E 969 à 985 (protocoles de notaires du fonds de Morges, que l'on a sans doute hésité à coter en 3 E) et 986 à 1261. Pour, involontairement, mieux saper les repères, les pièces ainsi mises à la disposition des lecteurs s'avèrent régulièrement des bribes échappées ou additions aux dossiers familiaux naguère constitués par Prudhomme, à son époque égarées dans l'immense masse des archives affluant à la préfecture.

2 E fonds Bruny



Biographie d'une sous-série

2 E 620/1



Échantillons de taffetas et dentelle (1669)



Dès 1926, et jusqu'au milieu des années 1930, la sous-série 2 E est alimentée au gré des entrées par voie extraordinaire (dons ou achats), signalées dans les rapports de l'archiviste. La cotation ne s'embarasse plus de l'ordre alphabétique, déjà rompu à la suite d'une temporaire queue de classement consacrée à des registres anonymes [2 E 1181-1211]. Le touffu don de Charry, reçu en 1934, est le dernier ensemble conséquent mis en cartons [2 E 1440-1523], sans pour autant être vraiment classé. L'entrée Chabert de Sassenage lui succède sous les références 2 E 1524-1528. Seule une cote isolée (papiers Hache, 2 E 1578, acquis en 1935-1936) subsiste ensuite de cotations ultérieures invalidées. Parallèlement, la pratique consistant à insérer de nouvelles pièces dans les dossiers préexistants, justifiée en 1901, est maintenue, et de nombreuses intégrations tacites et créations de cotes « bis » sont tolérées jusque 1942, voire 1950. Letonnelier récole le fonds Doudart de Lagrée et entame la description pièce à pièce, restée manuscrite, de deux collections de parchemins médiévaux, Sallemard et Commiers, mais peine à suivre le rythme des entrées. Le triage concomitant des archives des notaires accumule en outre sur les rayonnages de nombreux articles « à classer » documentant des « familles diverses ».

L'institution, en 1944, de la série J, dorénavant réservée dans tous les départements aux entrées par voie extraordinaire, la saturation des locaux des Archives de l'Isère et leur déménagement en 1958 figent l'état de la sous-série, désormais officiellement close. Une partie des pièces isolées affectées, dans les rapports annuels des années 1920 et 1930, au

« II E » trouve finalement place en 1 J. Les vingt mètres linéaires de dossiers non traités empaquetés en 1957 restent en revanche intacts 60 ans durant.

Les principales séries de registres de compte sont étudiées par Vital Chomel et Henri Lapeyre dans le *Catalogue des livres de commerce et papiers d'affaires* paru en 1962. Les quelque 3800 fiches manuscrites d'index, tirées des états numériques de Prudhomme et Letonnelier, sont dactylographiées. Les 14 mètres linéaires du fonds de Morges font l'objet d'une reconnaissance par Isabelle Moulin et Yves Soulingeas en 1996. Les cotes 2 E 1 à 599 bénéficient au même moment d'un reconditionnement, poursuivi de façon plus aléatoire. Cette utile initiative, accompagnée d'un réexamen critique, a pourtant des conséquences préjudiciables : extractions mal documentées en vue de réintégrations dans les fonds judiciaires, mélanges, mauvais report de noms, destruction d'indices informant de l'origine des documents.

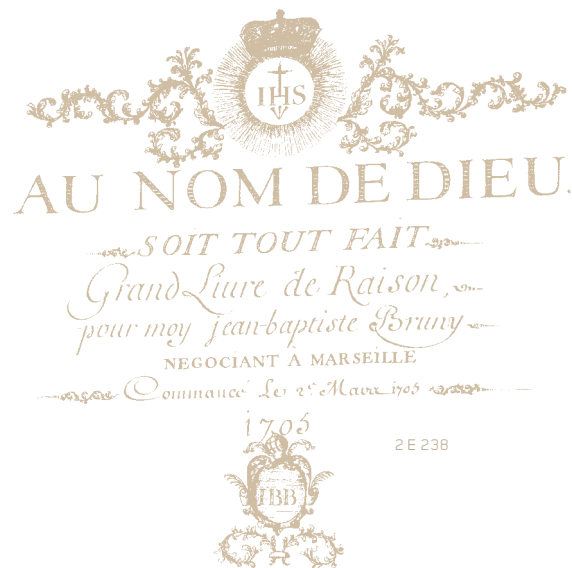
Travaux en cours

En 2015 et 2016, une part minime des ballots est ouverte, dépoussiérée, analysée. Le fichier des familles est saisi sous forme de base de données, ce qui révèle ses limites. Sans compter le « vrac » non traité, près de 200 cotes lui échappent, qu'il s'agisse de registres anonymes inadaptés à l'accès patronymique retenu, de fiches volontairement supprimées à la suite d'extractions, ou d'une plus ample absence de mise à jour frappant les cotes 2 E 1421-1578 – restées inconnues des lecteurs. Tris et sondages attestent encore que des relations entre dossiers de même nature et de même provenance n'ont pas été établies, à

« 2 E familles » – mais à quel titre ?

cause d'erreurs de lecture, ou de l'emploi concurrent de plusieurs noms pour de mêmes individus ; que les substantielles corrections apportées par le *Catalogue* de 1962 n'ont pas été enregistrées ; que de nombreux dossiers mêlent des papiers n'ayant rien en commun sinon un patronyme porté par des familles étrangères l'une à l'autre ; qu'une vingtaine de fiches se perdent en renvois erronés ou circulaires.

Fin 2017, dans la perspective de l'installation des Archives à Saint-Martin-d'Hères, la sous-série est identifiée comme « non démenageable en l'état » à partir de la cote 2 E 609. Depuis, par tranches successives, la poussière accumulée est aspirée, les cartons à triple paire de ficelles et les chemises de récupération acides sont ôtés, des matériaux plus adéquats sont employés pour recouvrir et mettre en boîtes liasses et registres. En amont, afin que la situation matérielle des cotes traitées concorde avec une juste appréhension de leur contenu, et que le travail mené soit pérenne, les dossiers sont, autant que le temps imparti le permet, décrits et au besoin réorganisés. L'ancienne cote de rangement, déterminée par le standard des cartonnages employés jadis, est conservée – elle a déjà été citée dans divers ouvrages –, mais très souvent scindée pour revenir à de véritables articles, physiquement comme intellectuellement distincts*. Ces opérations aboutissent à un répertoire provisoire, mis au fur et à mesure de l'avancée du chantier à la disposition du public en salle des inventaires. Progressivement, l'hétéroclite collection s'anime et prend relief : il n'est plus indispensable de compulser à l'aveugle ses dossiers pour en connaître la typologie documentaire, les personnes, lieux et dates concernés.



* Le carton 2 E 716, autrefois objet d'une unique fiche « Robert », a par exemple fourni la matière de treize dossiers désormais bien individualisés [2 E 716/1-13], concernant, entre les XVII^e et XIX^e siècles, trois procureurs distincts (aux justices de Vienne, bailliage de Grésivaudan et parlement de Dauphiné), trois marchands (installés respectivement à Grenoble, Izeron et Saint-Barthélemy), un laboureur de Saint-Pierre-de-Chérennes, un tailleur d'habits à Marsaz (Drôme), une religieuse, etc.

En pratique

Sauf reprise du conditionnement des hors-format, la séquence 2 E 1-608 ne bénéficie pas des améliorations actuelles. Sont en revanche traitées à ce jour les cotes 2 E 609-732, 939-995, 1033-1041, 1158-1312, 1395-1401 et 1524-1578. Leur description suscitera parfois la frustration : les documents dont l'état matériel ne permet pas la manipulation sont en effet exclus de la communication.



2 E fonds Bruny

Il vous incombe, le temps de votre consultation de la sous-série 2 E comme des archives en général, de contribuer à la **préservation intellectuelle et matérielle** d'un patrimoine unique et fragile.

- Avant d'ouvrir une boîte, d'ôter une sangle, de déployer un plan, **observez soigneusement** la façon dont il vous faudra la refermer, la replacer, le replier à l'identique. N'hésitez pas, si besoin, à solliciter l'aide du personnel.
- **Ne vous appuyez jamais** sur les documents, n'y laissez aucune trace, pas même un marque-page.
- **Consultez les volumes reliés** sur les futons prévus pour atténuer les dégradations qu'inflige mécaniquement à ces ouvrages chaque ouverture.
- Consultez les liasses à plat sur les tables.
- Ne modifiez en aucun cas** l'ordre de leurs pièces et chemises. Sa logique peut avoir été antérieurement brouillée ou vous échapper, mais en le bouleversant vous risqueriez de ruiner le fruit d'un minutieux classement. Signalez toute anomalie apparente au président de salle ; seul l'archiviste chargé du fonds est habilité, le cas échéant, à y remédier.

Dossier

« 2 E familles » – mais à quel titre ? Parentés et cousinages de papier



Déceler, autant que possible, l'origine des articles de la sous-série 2 E est déterminant pour les resituer dans un faisceau de sources complémentaires, ainsi que pour rétablir des liens rompus, entre autres aléas, par le respect de l'ordre patronymique. Cette identification aboutit à la reconstitution inédite de fonds méconnus, dont l'exploitation historique peut enfin être envisagée.

Séquestres révolutionnaires

Les séquestres intervenus entre 1792 et 1796 ont légalement affecté toutes sortes de familles, féodales, parlementaires, bourgeoises, etc., dont un membre avait émigré (1792) ou été condamné à la peine capitale (1793). Dès le Consulat, une part des archives saisies – le plus souvent des papiers courants, de peu antérieurs à la Révolution – a été restituée, à leur requête, aux ayants droit. Celles en déshérence sont

restées acquises à l'État. C'est en principe le cas des cartons Chaponay, Colomb de Batines, La Balme de Montchalin et Murinais, qui n'ont pas encore été réexaminés et pour lesquels on ne dispose pas de procès-verbal de saisie. Il en va autrement, par exemple, des titres des « émigrés Largentière, frère et sœur ». L'inventaire révolutionnaire très détaillé [INV 38/131] explique l'absence sous les cotes 2 E 635-637 d'actes notés en marge « remis au directeur des domaines », ou des protocoles des Galbert, notaires à Varcès, cotés en sous-série 3 E. Il facilite inversement la réunion intellectuelle de pièces égarées sous les patronymes « Perdeyer » et « Brunet de L'Argentière ». Il contient encore un catalogue de livres remis, selon les registres du Département, à la Bibliothèque de Grenoble. De façon cohérente, les séries L et 1Q regorgent d'informations à recouper : dossier de surveillance, archives afférentes à la vente des immeubles familiaux au titre des biens nationaux, etc.

Actes et registres remis au greffe

Un précédent dossier de *Chroniques* (n°28) a déjà évoqué les livres de commerce de la sous-série 2 E, la plupart produits pour l'instruction de causes jugées au parlement de Dauphiné avant la Révolution : brouillards, journaux et correspondance, ponctuellement accompagnée d'échantillons, des Grenoblois Chabert et Perrin (1664-1677), livres de leurs confrères de Romans Pommier et Vincent (1661-1702) ; registres de la Compagnie du Corail (1566-1615), du Toulousain Pierre Gloton (1590-1621), des Marseillais Bruny (1696-1743), etc.

2 E 832

PRINCIPAUX SÉQUESTRES DOTÉS, EN SOUS-SÉRIE INV 38, D'INVENTAIRES RÉVOLUTIONNAIRES

2 E 6-39	ALLOIX D'HERCULAI	INV 38/118-119
2 E 139-171 et 1000-1002	BOVIER DE SAINT-JULIEN	INV 38/149
2 E 376-381	DOLLE	INV 38/123
2 E 735-736, 737-738, 1169-1170	LA COSTE	INV 38/130
2 E 507-511	LA CROIX DE SEYVE	INV 38/151
2 E 517-523	LA TOUR-GOUVERNEMENT DE PAULIN	INV 38/150
2 E 559-564	MIVOT	INV 38/142
2 E 683-694	PONAT	INV 38/148
2 E 771-791	VIRIEU-PONTERREYS	INV 38/160
2 E 797-938	MORGES	INV 38/143-145

Le recours aux registres de rémission du greffe civil élucide notamment le contexte de ce dernier dépôt à Grenoble : un contentieux successoral impliquant Jean-Baptiste Jérôme de Bruny, conseiller au parlement de Provence – cour de ce fait dessaisie de l'affaire. Les 66 articles utiles à la révision de l'héritage y sont décrits en 1781 ; ils n'ont pas été recouverts par la famille, faute de descendance intéressée. La récente revue du fonds a permis de reconstituer une pièce complémentaire capitale : l'inventaire après décès de François Bruny, séparé entre deux chemises « Bruny » et « Saint-Cannat » – nom d'une seigneurie qu'il détenait.

La question d'une confusion entre fonds privés et archives judiciaires se pose de façon plus générale pour les très nombreux dossiers de procédure présents en 2 E, qui acceptent les deux origines.

Autres titres déposés

À côté de ces deux importantes veines, depuis longtemps identifiées, la fréquence de certains documents isolés a nouvellement incité à supposer d'autres provenances communes. Sur l'échantillon traité, les lettres de prêtrise du XVIII^e siècle s'avèrent ainsi celles d'ecclésiastiques ayant renoncé à leur ministère en 1793 : tous les clercs rencontrés figurent, à l'exception logique des deux réguliers, sur une liste des curés et vicaires du district de Grenoble ayant abdiqué leurs état et fonctions, et bénéficiant des secours prévus par la loi. Une autre série se dessine, formée de diplômes universitaires appartenant, pour les cas qui ont pu être vérifiés, et à deux exceptions chronologiques près, à la génération des avocats au parlement de Grenoble ayant traversé la Révolution. Ces titres – parfois complétés, ou remplacés, par des certificats de capacité en droit – ont très vraisemblablement été produits par eux pour leur réception au Barreau. Il s'agit dans ces deux cas de séries démembrées, qui font défaut à leur fonds d'origine, et ne retrouvent tout leur sens que reconstituées et rattachées à l'institution qui les a initialement collectées.

PRINCIPAUX LIVRES ET PAPIERS DE COMMERCE PROVENANT DU GREFFE DU PARLEMENT

2 E 81-84	BLANCHET (Joseph), <i>négociant à Grenoble.</i>
2 E 180/6, 181-245	BRUNY (Jean-Baptiste et François, père et fils), <i>négociants à Marseille</i>
2 E 254-267 et 1025-1027	CARNY (frères) et RÉAL, <i>négociants à Grenoble.</i>
2 E 228-229, 443-455, 952, 1181, 1187 et 1211	GLOTON (Pierre), <i>banquier à Toulouse et Marseille.</i>
2 E 620-630 et 1110-1120	PERRIN (Gaspard) et CHABERT (Antoine), <i>marchands à Grenoble.</i>
2 E 649-681	POMMIER (Abraham) et VINCENT (Melchior), <i>marchands à Romans.</i>
2 E 943-951 et 953-960	COMPAGNIES DU CORAIL, <i>à Marseille.</i>

LETTRES DE PRÊTRISE (EXTRAIT, SOCLE ANCIEN DE LA SOUS-SÉRIE 2 E, PATRONYMES P-S)

2 E 619/17	PERIER (Joseph).	<i>curé abdicataire de La Pierre</i>
2 E 633/7	PERRIN (Claude).	<i>curé abdicataire de Lans-en-Vercors</i>
2 E 633/16	PERONNET (Simon Pierre).	<i>curé abdicataire de Gières</i>
2 E 633/17	PERRONNET (Étienne Joseph), <i>bénédictin.</i>	
2 E 633/35	PETEX (Laurent).	<i>curé abdicataire de Le Champ-près-Froges</i>
2 E 638/7	PICARD (François).	<i>curé abdicataire de Saint-Pierre-de-Commiers</i>
2 E 711/30	REYNAUD (Barthélemy).	<i>curé abdicataire de Proveysieux</i>
2 E 715/26	ROCHE (Joseph).	<i>curé abdicataire de Mont-Saint-Martin</i>
2 E 732/6	SERVANT (Michel), <i>antonin.</i>	
2 E 732/6	SERVANT (Guillaume).	<i>curé abdicataire de Saint-Martin-de-La-Cluze</i>

DIPLÔMES EN DROITS CIVIL ET CANONIQUE (EXTRAIT, SOCLE ANCIEN DE LA SOUS-SÉRIE 2 E, PATRONYMES P-S)

2 E 615/8	PASCAL (Jean Benoît), de Grenoble : <i>bacc., licence (univ. Orange).</i>
2 E 619/14	PERRIER (Antoine), de Grenoble : <i>bacc. (univ. Orange).</i>
2 E 641/23	PIZON DE MAUPAS (Claude) : <i>licence (univ. Valence).</i>
2 E 706/13	RAVIX-DUMAS (Antoine) : <i>licence (univ. Orange).</i>
2 E 706/15	RÉAL (André) : <i>bacc., licence (univ. Orange).</i>
2 E 706/19	REBOULET (Ignace Gabriel Marie) : <i>bacc. (univ. Avignon).</i>
2 E 706/28	RENAULDON (Charles) : <i>bacc., licence (univ. Avignon).</i>
2 E 707/7	REPITON-PRÉNEUF (Étienne Joseph), d'Izeaux : <i>bacc., licence (univ. Valence).</i>
2 E 711/16	REYMOND (Jean Charles), de Saint-Jean-en-Royans : <i>licence (univ. Orange).</i>
2 E 716/3	ROBERT (Charles-Pierre), d'Anneyron : <i>licence (univ. Valence).</i>
2 E 721/30	ROYER (Alexandre), de Grenoble : <i>bacc. (univ. Orange).</i>
2 E 721/30	ROYER (Louis), de Grenoble : <i>bacc. (univ. Orange).</i>
2 E 730/14	SEIGNORET (Joseph), de Bourgoin : <i>licence (univ. Orange).</i>

bacc. : baccalauréat ; univ. : université



Dossier

Parentés et cousinages de papier

Achats et dons

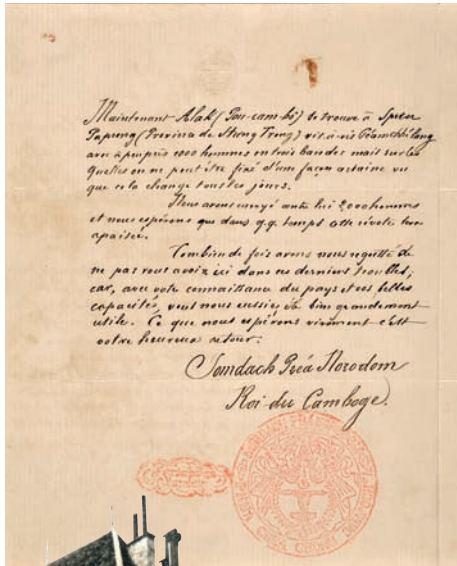
Les entrées par voie extraordinaire, extrêmement variées, proviennent notamment de marchands parisiens et grenoblois ; ou de la mise à l'encan, en 1921, 1926 et 1929, des collections d'Edmond Maignien (1845-1913) – dans ce cas timide amorce des substantiels recouvrements ayant depuis formé les sous-séries 5 et 164 J. Les bienfaiteurs récurrents sont par ailleurs Hippolyte Müller (1865-1933), fondateur du Musée dauphinois, intermédiaire fréquent avec d'autres donateurs ; Adolphe Masimbert (1856-1938), avocat et bibliophile grenoblois ; le docteur Joseph Flandrin (1867-1942), médecin accoucheur en chef à l'hôpital de Grenoble et collectionneur passionné. Les libéralités de ces deux derniers érudits se prolongent par le don de leurs propres fichiers et travaux, constituant aujourd'hui les sous-séries 216 et 296 J.

Les exemples de fonds d'origine privée reconstitués à force de recoupements (chartrier du château de Montfort, à Eyzin-Pinet, papiers de la famille Bollian, etc.) ne manquent pas. Mais deux cas d'archives « à double fonds » méritent une mention particulière.

L'important don consenti par le docteur Paul Bisch en 1921 comportait, outre 21 liasses de papiers de la famille Doudart de Lagrée (XVII^e-XIX^e s.), 18 protocoles de notaires de Saint-Vincent-de-Mercuze, Sainte-Marie-d'Alloix, La Terrasse et Le Touvet, et 31 articles concernant les institutions et le domaine en Dauphiné. Initialement attribué à la série F, l'ensemble est progressivement dépecé. Les papiers de famille sont cotés en 2 E. Les protocoles de notaires sont affectés, sans mention de leur origine, au minutier des notaires isérois [3 E]. Seuls restent ainsi en

série F, sans y recevoir de cote, les manuscrits historiques réunis par Marc Octavien Doudart de Lagrée (1733-1806), dernier procureur général de la chambre des comptes de Grenoble. Lorsque Vital Chomel les réunit à un second lot de documents donné en 1972 par André Bisch, fils de Paul, l'archiviste croit regrouper en sous-série 28 J « l'ensemble des pièces rassemblées par cet érudit au cours d'une longue carrière ». Or on trouvait encore en 2017, parmi les reliquats de la série F, trois fascicules relevant du don de 1921, et le fonds d'origine demeure dispersé et méconnu. Aucun des derniers travaux sur le lieutenant de vaisseau Ernest Doudart de Lagrée (1821-1868), fameux explorateur de l'Indochine, n'a ainsi utilisé les cotes de la sous-série 2 E, documentant pourtant de première main, par d'abondants bulletins et ordres de service, sa scolarité et sa carrière ; ou comportant des lettres écrites par lui jusqu'au cours de sa dernière expédition sur le Mékong, ainsi que des missives de son second Francis Garnier, du médecin de marine Lucien Joubert, du directeur de l'intérieur en Cochinchine Paulin Vial.

Quatre sacs remis en 1933 par Mlle de Charry, châtelaine de Saint-Ferréol (Menglon, Drôme) n'ont, de la même manière, pas été traités comme un fonds indissociable. Selon leur objet ou origine supposée, une quarantaine d'articles a été ventilée entre les sous-séries 3, 4 et 5 E, ainsi que dans les séries G et H (clergé). La majorité du don a été cotée en 2 E, sans autre forme d'analyse qu'une suite de patronymes, non reportée dans le fichier de la salle des inventaires. L'examen des dossiers – encore inachevé – permet de s'aviser qu'on a en réalité là plus de 40 %



28 J 30



9 Fi 3467

des archives subsistant du château du Gua, par ailleurs acquises en 1913 par Pierre Saint-Olive, et entrées aux Archives de l'Isère en 1973-1974 [32 J]. Il n'est guère de dossier de cette sous-série qui ne trouve un complément dans les papiers de la sous-série 2 E, y compris pour la plus ancienne famille, celle des Putod, qui a contribué à l'application de l'Édit de Nantes en Dauphiné aux côtés de Rabot d'Illins.

Archives issues de notaires

Outre les originaux des actes passés devant eux en qualité d'officiers publics et ministériels, les notaires brassent de nombreuses archives, allant de leurs dossiers de travail à des papiers laissés par des clients, en passant par leurs propres archives familiales, ou suscitées par des activités annexes (charges municipales, seigneuriales, etc.). Les dossiers de clients de maître Toscan, notaire à Grenoble au XVIII^e s., intéressant « 33 familles dauphinoises » ont été reçus en 1926 et classés en 2 E. Le dépôt fait par maître Idelon en 1928 comprenait, outre 125 minutes grenobloises cotés en 3 E, trois registres de notaires de Lans et Pont-en-Royans, qui ont connu un sort différent, dans la mesure où on les a considérés comme des titres de la famille de Sassenage et classés sous ce nom en 2 E. Ce sont des terriers méconnus de Lans (1758), Villard-de-Lans (1757), Rencurel et Choranche (1770). Une part notable des ballots non traités du « 2 E vrac » proviendrait encore de notaires, notamment de maître Brette, de Theys, pour l'un des plus gros ensembles dégagé (3 mètres linéaires).

Envois d'autres départements

Selon une pratique toujours en vigueur, des documents isolés intéressants l'Isère ont été reçus d'autres services d'archives. Le cas le plus intrigant est

un envoi massif de la préfecture du Doubs en 1923 : 37 liasses de procès par-devant le parlement de Dauphiné et les viabilis de Vienne et de Grésivaudan (XV^e-XVIII^e s.) – orientés vers la série B et non repérés à ce jour –, dix liasses et cinq registres se rapportant, sur la même période, à une vingtaine de familles. Le registre des entrées en donne fort heureusement la liste : en dépit de liens évidents – du moins entre les premières liasses traitées –, les dossiers ont en effet été ventilés par ordre alphabétique des patronymes, et mêlés à d'autres. Des investigations plus fines restent à mener pour déterminer s'il s'agit d'un fonds familial ou de sacs de procédures dépaysées au parlement de Besançon – ou des deux.

Correspondance signalée

La dérive de la sous-série 2 E vers la collection documentaire a conduit à y introduire des dossiers que l'on aurait plus récemment réservés à la sous-série 2 J (travaux inédits), ou à une chemise de correspondance signalée dans les archives du service. On y rencontre ainsi des copies de documents, comme la transcription d'une transaction de 1380 entre les seigneurs de Faverges et de Romagnieu, adressée à Auguste Prudhomme en 1905, ou le dactylogramme de lettres de Vaucanson et d'un mémoire à son sujet, remis aux Archives en 1929. On y croise aussi des notes biographiques et généalogiques, comme celles rédigées dans les années 1930-1940 par le colonel de Guillebon sur les familles Pascal et Savoie. Un cas singulier est constitué par le portrait de Jean Semanaz, ouvrier syndicaliste à Pont-de-Chérucy, donné par lui « pour grandir le domaine social des Archives départementales de l'Isère » en 1922, en même temps qu'une brochure réclamée par Gaston Letonnelier au titre du dépôt légal.



Dans son Patronat Social Malakow, SEMANAZ Jean (simple ouvrier salarié Né le 21 Août 1867 à VEYRINS, actuellement à PONT-DE-CHÉRY (Isère). Ancien de Brochure Sociale récemment l'avez, avec autres camarades membres de France et de l'Internationale, réclame réclame les Principes d'obligation dans les grandes lois sociales. C'est la base, c'est la base générale, l'obligation. Vive la République démocratique et sociale.
Fait photographier par Monsieur DUBOIS, le 2^e Octobre 1922, à Pont-de-Chérucy (Isère)
Reprise le 24 Octobre à Paris de l'Internationale Française. Au titre des engagements non révoqués et valables acquies sous votre réclamation les principes d'obligation dans les Relations, Ouvriers et Patronats, Châtains et Escalades. A vous tous. Salut Respect.

2 E 1168 / 10

Semanaz Jean

2 E 1168 / 10

Entrées fortuites

Entre ces familles étendant leurs branches, au-delà du Dauphiné, aux provinces voisines, s'insinue encore le hasard. Les papiers de l'aide-major César Caillet, qui documentent les effectifs, la vie matérielle et les déplacements à travers le royaume du régiment de cavalerie Royal-Piémont entre les guerres de Succession d'Espagne (1701-1713) et de Pologne (1733-1738), en sont la preuve. Caillet est mort en 1739 à Saint-Paul-en-Jarez (Loire). Il avait peu auparavant laissé deux malles en dépôt à Vif, chez les Boffin. Son fils unique, chanoine en Picardie, qui en avait confié l'inspection au syndic du collège de Grenoble, ne les a jamais récupérées. Le biais de leur entrée aux Archives demeure l'un des secrets que la sagacité des lecteurs permettra un jour de percer.

Le Point sur...

L'hospice des pauvres puis hôpital de Saint-Marcellin

*Registre d'entrées & Sorties
des pauvres Mendiants de
l'Hôpital de Saint-Marcellin;*

H+ Mar/F1

*Tenu en exécution de la Déclaration
du Roy du 18.^e Juillet 1724, Concernant
Les Mendiants;*

H+ Mar/Q1

Mort. Mai 1669

Entrées.	Noms	Des journées	Des malades	du chemin de fer	Entrées	Sorties
Mars	24	Quinquet Joseph.	8	Avril	16	16
Avril	7	Dérué Dominique.	17	Avril	11	17
Mars	10	Garnier Louis.	11	Mai	32	10
Mars	14	Givier Joseph.	4	Mai	21	14
Mars	20	Wissel Jean.	34	Mai	32	20
Mai	2	Martinière Antoine.	16	Mai	9	11
Mars	5	Boyle Jean.	15	Mars	11	13
Mars	5	Mesnier Antoine.	11	Mars	9	11
Mars	10	Mouyette Jean.	17	Mars	8	10
			9	Mars	4	5
			17	Mars	8	17
			31	Mars	15	16
			31	Mars	7	8
			31	Mars	12	11
			31	Mars	11	12
			31	Mars	10	11
Total des journées...					244	267

n. 2566 - 26 Juin



La mise à jour récente du répertoire des archives de l'Hôpital de Saint-Marcellin [H+MAR] est l'occasion de montrer quelle ressource formidable offrent ces documents sous l'angle de l'histoire des familles.

↳ Sous l'Ancien régime et jusqu'au début du XIX^e siècle, on parle plutôt d'« hospice des pauvres ». Cette désignation est importante car elle marque la vocation de l'hospice qui n'était pas tant de soigner que tout d'abord d'accueillir, nourrir et loger pauvres, mendiants et vagabonds, vieillards, infirmes et enfants abandonnés; ensuite, d'attribuer des secours aux pauvres ou autres personnes momentanément en difficulté vivant à Saint-Marcellin ou passant par ce lieu ainsi qu'aux soldats de passage.

La lecture des délibérations, le dépouillement des comptes montrent un monde absent des autres sources, avec des détails introuvables ailleurs, par exemple sur l'état de santé des personnes aidées: ainsi le 23 juin 1669 secours donné « à la femme d'Alexis Brichet pour lui donner moyen d'aller chez la Mesnine se faire traiter de quelques dislocations de cotes » [E7]; sur les chemins empruntés pour aller d'un endroit à l'autre. On voit un peuple qui marche et se déplace: le 29 juin 1669 secours donné « à la veuve Damour pour aider au voyage qu'elle va faire à Notre-Dame-de-l'Osier pour rendre quelques vœux » [E7].

↳ Pour le XIX^e et le XX^e siècle, près de 3 mètres linéaires d'archives de cet hôpital viennent d'entrer aux Archives départementales et complètent les précédents dépôts. Constitué pour l'essentiel des registres d'entrées (1854-1974) et de décès (1863-1967) des

malades, cet ensemble devrait intéresser les généalogistes isérois, qui trouveront peut-être la trace du passage d'ancêtres à l'hospice du dit lieu.

À noter: un registre concerne des militaires blessés ou malades pour la période 1875-1918, des états nominatifs des malades provenant des chantiers du chemin de fer (1862-1863). Autre document qui a attiré notre attention puisque nous n'en connaissons pas d'autre exemple en Isère: un registre d'écrrou pour le dépôt de sureté de l'hospice, chargé d'accueillir et soigner des détenus malades. Ce registre ne mentionne pas les motifs de leur hospitalisation, mais indique les causes de leur arrestation (dispute, vol, avortement etc.), le lieu d'où ils viennent, celui où ils sont conduits à la fin de leur séjour à l'hospice. Nos lecteurs pourront même poursuivre la recherche dans les fonds de la série Y, notamment la sous-série 6 Y dédiée à la prison de Saint-Marcellin.

Les chercheurs trouveront également des listes d'accouchements (1954-1974), des cahiers d'observations médicales du service de maternité (1972-1974) ainsi que des comptes rendus d'actes d'anesthésie (1973-1980), que les Archives départementales ont choisi de prendre en versement en tant que témoignage de l'activité passée très diversifiée des centres hospitaliers ruraux, ce qui permet d'appréhender l'évolution du rôle des hôpitaux de proximité ces dernières décennies.

Ces documents sont communicables selon les délais prévus par le code du Patrimoine, à savoir 120 ans à compter de la naissance des individus pour les informations médicales, 50 ans pour les éléments intéressant la vie privée.

Instruments de recherche

Prévention des inondations

(8862 W 1-43)

Le service prévention des risques de la direction départementale des territoires (ancienne DDE) vient de verser des dossiers traitant de questions de sécurité en matière d'inondation : surveillance des rivières et de leurs crues, aménagement et travaux des plaines de l'Isère, du Drac et de la Romanche, ceci du milieu du XIX^e siècle aux années 1990.

Famille Guinard, drapier du Pont-en-Royans (121 J 1-19)

Ce petit fonds d'origine privée donne un éclairage, peu fréquent, sur une famille de fabricants de drap ou ratines du XIX^e siècle installée au Pont-en-Royans, les Guinard. Bien qu'arrivé en vrac et sans aucun ordre, il est cohérent. C'est un don d'un descendant de la famille.

On y trouve notamment une intéressante correspondance commerciale reçue par Pierre (déjà marchand de drap en 1840, décédé en 1869), puis par Julien (décédé en 1881) et enfin par Pierre Flavien Guinard qui arrêta la fabrication vers 1899. Quelques échantillons de drap blanc et brun de leur fabrication ont été conservés, permettant encore maintenant d'en apprécier la qualité. Leurs principaux clients étaient les pères chartreux (de la Grande Chartreuse bien sûr, mais aussi d'autres chartreuses en France et en Angleterre). Sept photos de la dernière génération des Guinard permettent d'illustrer le propos, ainsi que des factures vierges à l'en-tête de leur fabrique.

Signalons que ces archives ne paraissent pas être celles étudiées (avant 1954) par Sylviane Chaumassy dans la *Petite histoire de Pont-en-Royans*, éd. des Cahiers de l'Alpe, Grenoble, 1961. En effet ne s'y trouvent aucun des documents qu'elle cite précisément dans son ouvrage, mais pour lesquelles hélas elle ne mentionne pas précisément leur détenteur.

Les Guinard étaient les héritiers de la famille Bonneton, paysans d'Auberives-en-Royans et de Saint-André-en-Royans. Ces derniers ont laissé quelques documents plus « classiques », comme ceux attachés à des règlements de succession, avec notamment un inventaire de biens après décès de 1678 [121 J 1].

ASSEDIC (8847 W 1-9)

Pôle emploi a versé des dossiers de l'ASSEDIC, qui apportent des éléments chiffrés et commentés sur l'évolution de la situation de l'emploi dans le département entre 1962 et 2006. Une étude de 1976 s'intéresse au reclassement des allocataires en Isère, Alpes de Haute-Provence et Hautes-Alpes : connaître l'impact du chômage sur le quotidien de ceux qu'il touche, quelles ressources ils ont activé pour retrouver un emploi, pour quel résultat... Ceci à une époque où « le chômage a cessé d'être un phénomène résiduel pour devenir un élément quasi permanent de la vie économique ». Le sort des chômeurs non indemnisés est aussi sujet de réflexion, preuve que la question de l'accès aux droits n'est pas totalement nouvelle. Quelques rapports d'activité apportent un éclairage sur le rôle de l'ASSEDIC, association fusionnée en 2008 avec l'ANPE, mais dont le nom est bien ancré dans la mémoire collective.

121 J 11



121 J 7



121 J 7

Cotes à l'affiche

2 E 1048, 15 U 1-4, 302 J 18 (et les autres)

Telles sont quelques-unes des nombreuses cotes qui ont documenté une riche biographie qui vient de sortir dans la collection bien connue de nos lecteurs, *La Pierre et l'Écrit* :

Les deux visages de Sébastien Falquet de Planta, soldat et philosophe (1770-1839)

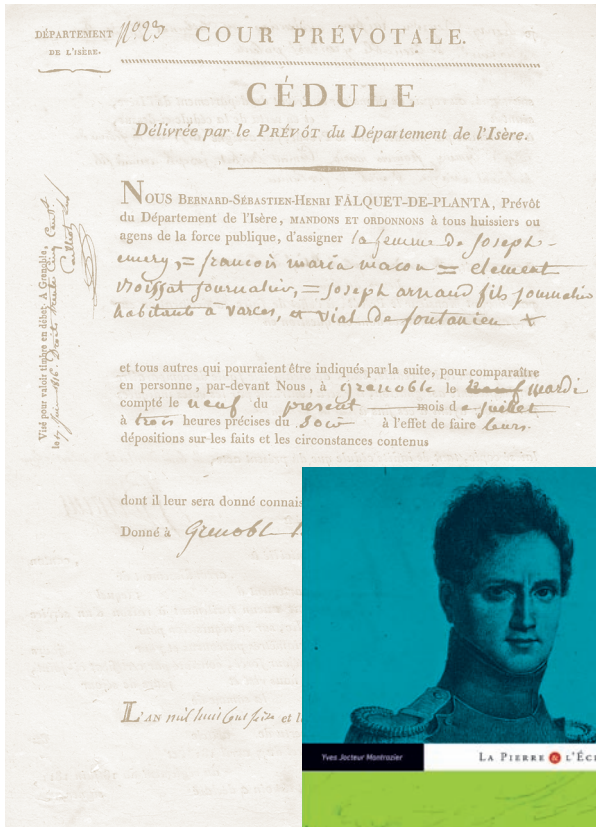
Yves Jocteur Montrozier,
Presses Universitaires de Grenoble, 2019

S. Planta colonel d'état major

Né sous l'ancien Régime, mort sous la Monarchie de Juillet, ayant connu six régimes différents, Sébastien Falquet de Planta a par ses contradictions et revirements successifs souvent désarçonné ses contemporains. Militaire et châtelain de Fontaine, près de Grenoble, personnage controversé dès son époque, on lui connaît un millier de lettres, dispersées entre différentes institutions, qui témoignent de son destin exceptionnellement riche. Grâce à l'étude minutieuse de sa correspondance, qu'il a confrontée à de nombreuses autres sources conservées en particulier à la Bibliothèque de Grenoble et aux Archives départementales de l'Isère, Yves Jocteur Montrozier a pu retrouver, derrière les jugements stéréotypés, le visage d'un homme idéaliste et sincère qui sut se construire un réseau d'amis et de correspondants remarquables : Johann Heinrich Pestalozzi, André-Marie Ampère, Pierre Maine de Biran, Alessandro Manzoni, Giulia Beccaria. Il sut aussi se conserver un capital de reconnaissance grâce à sa curiosité insatiable pour les nouveautés de son temps : philosophie, pédagogie, magnétisme animal, réforme carcérale, etc.

Au travers de ces lettres, c'est à la fois la vie intellectuelle à Paris et à Grenoble qui se révèle, mais aussi les péripéties politiques de la Révolution, de l'Empire et de la Restauration.

Cette étude est très pédagogique pour tous les chercheurs, aguerris ou non, en ce sens que l'auteur a systématiquement confronté les très nombreux écrits de son personnage à toutes les autres sources disponibles. Cela l'a fait voyager : Archives nationales à Paris, Bibliothèque de Genève, Archives départementales de la Drôme et de l'Ardèche. La Bibliothèque d'études de Grenoble lui a fourni la grande partie de la volumineuse correspondance et des écrits de Sébastien Falquet de Planta. Aux Archives départementales de l'Isère, la liste des séries consultées est impressionnante : archives notariales bien sûr, mais aussi, outre une correspondance de madame de Planta avec son mari [2 E 1048], les dossiers de l'affaire Didier dans les archives de l'éphémère cour prévôtale de l'Isère dont Sébastien Falquet de Planta était prévôt [15 U], celles de la police en 51 M et de l'Académie de Grenoble en 20 et 21 T, sans oublier les fonds privés tels que le 302 J (fonds du Boys). Le 4 juin dernier, dans l'auditorium des Archives de l'Isère, Yves Jocteur Montrozier s'est associé à Aurélien Lignereux, professeur d'histoire à Sciences Po Grenoble, pour une présentation à deux voix des sources utilisées et de l'intérêt de l'étude des correspondances pour la recherche. L'Histoire se livre-t-elle en toutes lettres au fil des correspondances particulières ? L'exemple de l'historiographie napoléonienne permet d'envisager les conditions et les modalités d'un usage averti d'une source souvent anecdotique mais jamais anodine.



15 U 2





Hors ou dans les murs

Vous avez dit Cahiers de Doléances ?

Ouverts dans les mairies à l'occasion du grand débat national 2019 et parfois intitulés Cahiers de doléances en référence à ceux de 1789, les cahiers citoyens isérois, d'abord réunis à la préfecture, viennent de faire leur entrée aux Archives départementales. Ils seront, une fois achevée la rédaction d'un instrument de recherche, accessibles dans nos espaces de consultation sous la cote 8866W, après obtention d'une dérogation. L'occasion pour les chercheurs de mettre en parallèle à 230 ans d'intervalle les revendications, critiques, attentes, propositions de réformes, mais aussi espoirs de la population.

On imagine volontiers que la province du Dauphiné, fer de lance de la Révolution française, a dû, plus que d'autres provinces, voir fleurir les cahiers de doléances, ces si fameux cahiers où, en 1789, les communautés d'habitants et les ordres privilégiés ont pu exprimer leurs points de vue.

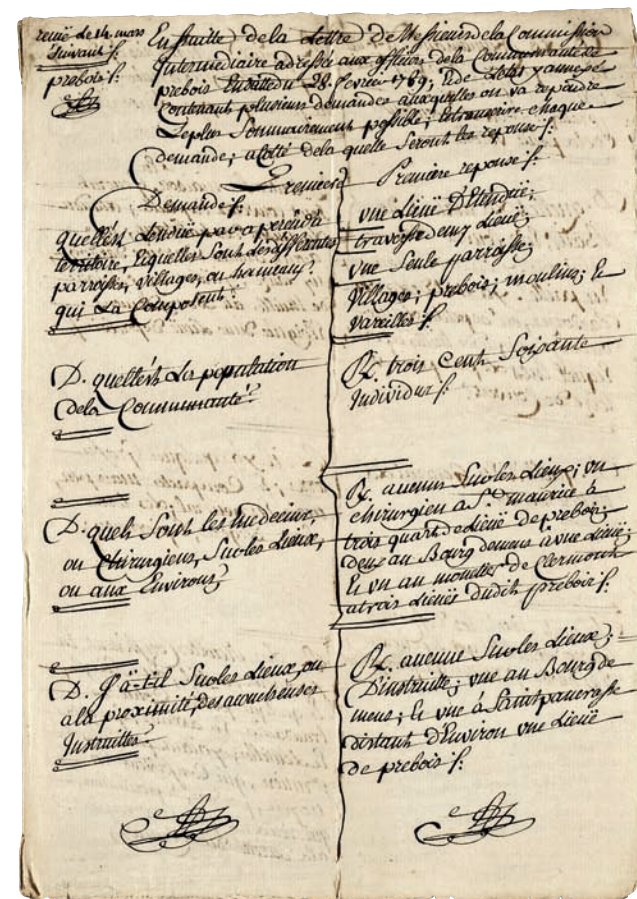
Et bien en Dauphiné on les chercherait en vain : il fut en fait estimé que les Dauphinois s'étaient déjà exprimés collectivement par la voix de leurs États provinciaux réunis à Romans en décembre 1788. Est-ce à dire qu'aucun des ordres privilégiés, qu'aucune communauté d'habitants ne put faire entendre ses doléances particulières tout au long de cette année si décisive ?

Non, car ce silence peut tout de même être, en partie au moins, comblé. En effet, entre février et juin 1789, la commission intermédiaire des États provinciaux du Dauphiné adressa des questionnaires aux communautés. Les réponses ainsi collectées livrent une moisson d'informations locales sur le territoire, les revenus et les revendications relatives au seigneur, à l'administration, à la fiscalité etc.

Déplorons cependant que pour les municipalités iséroises, seules 25 réponses nous soient parvenues, tandis que les municipalités hautes-alpines et drômoises furent très nombreuses à répondre et à se saisir de cette opportunité (n'oublions pas que les actuels départements de la Drôme et des Hautes-Alpes faisaient alors partie de la province de Dauphiné).

De plus si certaines des réponses iséroises ont bien été réunies dans leur série dédiée, la sous-série 3C des Archives départementales, les autres sont à rechercher dans d'autres fonds (par exemple dans des archives communales).

Un tableau en fait la recension exhaustive ; il est mis à jour dès qu'une nouvelle réponse est signalée, la dernière en date (2018) étant celle de la communauté et mandement de Saint-Lattier. Il est à la disposition des chercheurs en salle de lecture et sur archives-isere.fr



Réunion de chantier

Retour vers le futur

Parodiant un thème cher à la science-fiction, nous vous invitons à vous projeter dans ce qui sera notre quotidien : le nôtre, agents des Archives départementales, mais aussi le vôtre, chers fidèles lecteurs.

Projetons-nous cette fois-ci dans la future salle de lecture. Ces images sont extraites de la maquette numérique 3D produite par les architectes des agences CR&ON et D3 pour la conception du bâtiment. Cet outil BIM (Building Information Modeling) contient des données intelligentes et structurées qui serviront au-delà des phases de conception et de construction, pendant toute la durée de vie du bâtiment.





Mais laissons la parole aux architectes :

« La salle de lecture est accessible et visible depuis la rue intérieure. Elle offre un volume en double hauteur, expression du caractère exceptionnel d'une séance de travail aux Archives. Le bandeau haut vitré diffuse la lumière naturelle très profondément dans la salle. Les vitrages qui descendent au sol s'ouvrent sur le paysage. Environnement calme et ambiance sereine grâce à la chaleur du mobilier bois ».

Et pour vous permettre de mesurer les évolutions du concept de salle de lecture, nous vous proposons cette fois-ci, grâce aux photos d'archives, un voyage dans le passé : depuis l'époque des Archives à la préfecture place de Verdun, en passant par le bâtiment de 1958 jusqu'à l'actuelle salle de lecture.

Pratique

Fermeture de l'été prochain

Cette année encore la fermeture annuelle au public de notre salle de lecture a été répartie sur deux périodes : la semaine du 15 août et celle de Noël.

Les archives seront donc fermées cet été du 15 au 25 août, réouverture le 26 au matin.

POUR NOUS JOINDRE

Par courrier :
Hôtel du département,
7 rue Fantin-Latour,
BP 1096
38022 Grenoble cedex 1
Par courriel :
archives-departementales@isere.fr

Venez en famille découvrir les Archives !

Lors des Journées du Patrimoine les 21 et 22 septembre 2019, les Archives départementales dévoilent au public leurs « coulisses » en organisant des visites guidées dans les espaces de conservation et de travail. C'est cette année la dernière occasion de visiter le site actuel, avant le déménagement dans le nouveau bâtiment en construction à Saint-Martin-d'Hères. Le jeune public n'est pas oublié grâce à un jeu-concours parents-enfants avec des indices à récolter au cours de la visite et un lot à la clé !

Visites de 13h à 17h30 sur inscription au 04 76 54 37 81

La réservation de documents pour le jour même

Vous pouviez réserver par téléphone trois documents pour le lendemain. Il est désormais possible de le faire pour le jour-même : il vous suffit d'avoir un numéro de lecteur et de connaître les cotes des documents que vous désirez consulter.

Pratique si vous habitez loin ou ne pouvez venir aux Archives qu'à l'heure du déjeuner.

Newsletter

Une newsletter mensuelle est envoyée à tous ceux qui en ont fait la demande. En plus des principaux rendez-vous du mois à venir tels que conférences, ateliers ou autres propositions, vous y trouverez l'actualité pratique du service (fermetures non programmées...) et ses publications récentes. Pour la recevoir envoyez-nous un mail sur archives-departementales@isere.fr

Abonnement

Vous avez été intéressé par ce numéro de *Chroniques d'Archives* ? Vous désirez continuer à le recevoir ? Il faut vous abonner. Cet abonnement est totalement gratuit, faites-le par courrier ou par mail (si vous vous êtes déjà abonné, il n'est pas utile de vous réabonner, signalez nous simplement si vous ne souhaitez plus recevoir cette lettre). Vous pourrez également télécharger les numéros à venir, ainsi que les précédents, sur le site des Archives de l'Isère www.archives-isere.fr

Nuit en refuge



Cet été, nous vous emmenons en refuge au cœur du Parc nationale des Écrins, et plus précisément à celui de La Lavey. Qui a dit que les archivistes ne travaillaient pas à la lumière naturelle ? Il faut avouer que la lecture du bordereau (« subventions de fonctionnement du Conseil général pour le CAF ») ne permettait pas d'imaginer cette escapade. L'odeur de la soupe (et du linge humide) en moins... [6302 W 23]

La trouvaille de l'archiviste

Direction / Hélène Viallet
Responsable de la
publication / Natalie Bonnet
Photographies /
Jean-Paul Guillet, Frédéric Patoux
04 76 54 37 81
www.archives-isere.fr

